



Pv pour téléphone en conduisant

Par **sadlig**, le **03/04/2013 à 18:03**

bonjour

J'ai été verbalisé par 2 motards de la gendarmerie, pour conduite avec usage du téléphone au volant.

90 euros + 3 points

J'étais en possession de la carte grise du véhicule, lequel appartient à ma belle sœur.

N'ayant aucun papier sur moi indiquant mon identité(ni carte d'identité, ni permis de conduire, ni carte bancaire) ils m'ont dressé un procès verbal, sur un appareil électronique.

Je leur ai indiqué mon identité et mon adresse

Quelques jours après, j'ai reçu l'amende à mon domicile

Puis je contester ce pv, sur le fait qu'ils l'ont dressé sans aucune identité, lors du contrôle?

Merci de votre réponse

Cordialement...G.P

Par **chaber**, le **03/04/2013 à 18:13**

bonjour

aucune contestation possible.

Vous auriez pu avoir une amende supplémentaire de 11€ pour non présentation de votre permis de conduite

Par **sadlig**, le **03/04/2013** à **18:34**

Merci de votre réactivité pour votre réponse
Cordialement G.P